



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Retrait de la déclaration faite en vertu de l'article 4.1)b) de l'Acte de Genève : Estonie

1. Le 18 janvier 2008, le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu du Gouvernement de l'Estonie la notification de retrait de sa déclaration faite en vertu de l'article 4.1)b) de l'Acte de Genève selon laquelle une demande internationale ne pouvait être déposée par l'intermédiaire de l'Office de l'Estonie.

2. Conformément à l'article 30.3) de l'Acte de Genève, le retrait de ladite déclaration prendra effet le 18 avril 2008. En conséquence, à compter de cette date, il sera possible, lorsque l'Estonie sera la "partie contractante du déposant" à l'égard d'une demande internationale, de déposer ladite demande internationale par l'intermédiaire de l'Office de l'Estonie.

Le 1^{er} février 2008